M. Lebègue, président de la Société française de bienfaisance, a prononcé le discours suivant au déjeuner offert par la colonie française :

Monsieur le président,

C'est pour moi un insigne et bien flatteur privilège que d'avoir à vous offrir, au nom de notre colonie, nos plus sincères remerciements pour l'honneur sans précédent que vous nous avez fait en daignant accepter l'invitation qui nous procure aujourd'hui la très grande joie et patriotique satisfaction de nous trouver réunis autour de vous, le chef et la gloire de notre chère patrie, dont nous suivons attentivement la vie dans toutes ses manifestations, partageant ses joies et ses deuils, heureux de savoir que nos enfants eux-mêmes acceptent sans défaillance leur obligation militaire de se ranger avec entrain autour du drapeau français.

Veuillez accepter le témoignage de notre profonde reconnaissance pour avoir eu également à cœur de visiter, durant votre court séjour, plusieurs de nos principales institutions françaises, qui nous servent de ralliement, et dont la bonne entente et la prospérité sont si largement dues à notre distingué et dévoué ambassadeur.

Plusieurs d'entre nous surtout, qui habitent comme moi, ce grand pays hospitalier depuis plus d'un demi-siècle, peuvent témoigner des immenses progrès réalisés dans nos relations commerciales et sociales, et de la sympathie mutuelle de nos deux peuples, dont les intérêts sont maintenant solidarisés par la bienfaisante Entente cordiale, dont nous jouissons tous.

Monsieur le président,

L'enthousiasme si sincère qui n'a cessé de vous être témoigné depuis votre arrivée, ne peut que vous faire partager notre admiration pour ce grand peuple et aussi notre conviction que nos deux pays, dont les cœurs battent à l'unisson, sont prédestinés à préparer l'ère nouvelle de repos et de prospérité si ardemment désirée, œuvre civilisatrice digne de vos éminents talents, et de ceux de M. le ministre des Affaires étrangères, que nous sommes heureux de voir au milieu de nous.

Mylord, Excellence, Messieurs,

C'est animé de ces sentiments que je vous prie maintenant de vous lever, le verre en main, pour partager, aussi chaleureusement que possible, le grand honneur et plaisir de boire avec moi à la santé de M. Raymond Poincaré, président de la République !

M. Poincaré a répondu en ces termes :

Mylord, Excellences, Messieurs,

Puisque j'ai la bonne fortune de trouver réunis dans un pays où j'ai reçu un accueil si chaleureux, tant de Français qui peuvent apprécier, tous les jours, la bienveillance amicale du gouvernement et du peuple britanniques, je suis sûr de répondre à vos sentiments unanimes en tournant, tout d'abord, ma pensée reconnaissante vers la grande nation qui nous offre l'hospitalité et vers son auguste souverain.

Je vous convie, Messieurs, à lever nos verres en l'honneur de Sa Majesté le roi Georges, de Sa Majesté la reine, de Sa Majesté la reine Alexandra, de Son Altesse royale le prince de Galles et de toute la famille royale.

Monsieur le président, Messieurs,

Le noble peuple au milieu duquel vous vivez est un de ceux qui renferment le plus d'énergies humaines et qui apportent le plus riche tribut aux progrès du monde civilisé.

Vous qui travaillez auprès de lui et dont l'activité se mesure sans cesse avec la science, vous connaissez mieux que personne ses hautes vertus traditionnelles ; et la cordiale émulation qu'elles vous inspirent ajoute encore à vos forces naturelles.

Au voisinage quotidien du génie britannique, s'augmente en vous la fécondité du génie français ; et vous faites, tout à la fois, honneur au pays que vous habitez et à la patrie dont vous êtes momentanément éloigné.

Éloigné ? je me trompe. Elle est, sans cesse, présente à vos cœurs fidèles, cette France qui a vu naître vos pères et à qui vous destinez vos enfants.

Étroitement unis dans l'amour que vous lui gardez, serrés autour du vénéré diplomate qui la représente ici avec tant d'autorité, vous la sentez vivre et respirer parmi vous, et s'est son souffle bienfaisant qui caresse vos imaginations et anime vos courages.

Conservez précieusement, Messieurs, dans vos yeux et dans vos âmes, cette image sacrée de la France, image proche et lointaine, idéale et éternellement vraie, où les détails se fondent harmonieusement dans l'ensemble et où les ombres s'évanouissent dans la clarté.

Et tous ainsi, aujourd'hui au foyer d'un peuple ami, buvons, Messieurs, à la grandeur et à la prospérité de la République française.

A Calais

Calais, 26 juin. — La ville de Calais se prépare à faire demain après-midi une enthousiaste réception au président de la République.

Le président débarquera à 1 h. 40 à l'écluse Vétillard, où l'attendront les ministres de l'Intérieur et de la Marine, venus de Paris dans la matinée, le maire et les autorités du département. M. Poincaré sera conduit au monument élevé à la mémoire des victimes du *Pluviôse*. Il y déposera une palme. L'équipage actuel du submersible rendra les honneurs.

De là, le président gagnera l'Hôtel de Ville, où le maire lui souhaitera la bienvenue ; il recevra ensuite plusieurs délégations, et huit jeunes filles, habillées en pêcheuses, lui remettront une corbeille de dentelles.

M. Poincaré quittera Calais à 3 h. 40 par train présidentiel ; il arrivera à la gare du Nord à 6 h. 50 du soir.

A Douvres

Douvres, 26 juin. — Le consul de France et le général commandant la garnison ont, aujourd'hui, rendu une visite officielle à la flotte rassemblée dans le port. Des salves ont été tirées à cette occasion.

SÉNAT

Séance du jeudi 26 juin

M. Dubost préside.

La Commission de surveillance de la Caisse d'amortissement et de la Caisse des dépôts et consignations dépose son rapport sur les opérations en 1912.

Le projet de loi ayant pour objet l'attribution d'un nombre supplémentaire de croix de la Légion d'honneur à l'occasion du 75e anniversaire de la fondation de la Société des gens de lettres est aussi déposé.

On aborde ensuite la discussion du projet ayant pour but de déclarer d'utilité publique

Les lignes des chemins de fer du Centre

M. Faisant examinant les conditions spéciales de construction de la ligne de Cahors à Moissac en conclut qu'il faudrait se borner à y établir un simple tramway. La région desservie en tirerait de nombreux avantages et il en résulterait de notables économies pour le département.

Chambre des députés

Séance du jeudi 26 juin (matin)

La séance est ouverte à 9 h. 20, sous la présidence de M. Lebrun, vice-président.

M. J.-B. Morin pose une question au ministre des Travaux publics sur les plaintes formulées par les cultivateurs de diverses communes du Cher contre les concessionnaires riverains de la Loire, qui exercent, à leur préjudice, un droit qui ne leur appartient pas, en leur défendant le droit de pacage et de chasse.

Il demande que ces concessionnaires ne soient plus autorisés à faire des plantations à basse tige sur les atterrissements.

M. Thierry répond que c'est seulement aux autorités locales à appliquer la loi sur le pacage et sur la chasse. En ce qui concerne les plantations, le ministre enverra sur les lieux un inspecteur qui fera une enquête.

Les voies ferrées d'intérêt local

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi adopté par le Sénat, relatif aux voies ferrées d'intérêt local.

Après observations de MM. Guichard, Emile Favre, Marc Réville, Mauger et du ministre des Travaux publics, le projet est adopté sans modifications.

L'indigénat

On passe au projet de loi, adopté par la Chambre et modifié par le Sénat, qui tend à proroger l'application de la loi du 24 décembre 1904, ayant maintenu aux administrateurs des communes mixtes de l'Algérie, au territoire civil, le droit de répression, par voie disciplinaire, des infractions spéciales à l'indigénat. L'article unique du projet est adopté.

Les lois sociales

La Chambre reprend ensuite la première délibération sur : 1° le projet de loi relatif aux maladies professionnelles ; 2° la proposition de loi ayant pour objet l'extension aux maladies d'origine professionnelle de la loi du 9 avril 1898, sur les accidents du travail.

M. Lefas craint qu'on n'engage le système de l'assurance-invalidité par le petit côté et qu'on n'aboutisse à une dualité de systèmes en matière d'assurances maladie.

Il eût été nécessaire que la loi fut précédée d'une discussion générale sur l'invalidité, telle que la conçoit le gouvernement.

M. Chéron demande à la Chambre de voter le projet et de ne négliger aucune précaution pour sauvegarder l'individu et la race.

M. de Villebois-Mareuil ne peut pas admettre que dans une matière aussi grave, il n'y ait pas de débat public à l'occasion des extensions successives que la loi pourra recevoir.

M. Peyroux dit que les données scientifiques sur l'évaluation des maladies professionnelles permettant de les assimiler aux accidents du travail.

Limité aux industries du plomb et du mercure, le projet entraînera des charges très modérées.

L'orateur conclut au vote du projet qui accorde aux ouvriers victimes de maladies professionnelles la juste réparation à laquelle ils ont droit.

La suite du débat est renvoyée à jeudi.

Séance du jeudi 26 juin (soir)

Séance ouverte à 2 h. 40.
M. Deschanel préside.

La mort de M. Aynard

M. Paul Deschanel annonce que les obsèques de M. Aynard auront lieu samedi à 10 heures à l'église Saint-Charles de Monceau. Puis il prononce l'allocution suivante :

« Messieurs et chers collègues,

» Vous me permettrez, j'en suis sûr, de m'associer aux émouvantes paroles qui ont été prononcées l'autre jour sous le coup de l'événement, par M. le président Dron, par M. le président du Conseil et par M. le rapporteur de la Commission de l'enseignement.

» Je viens m'incliner à mon tour avec une profonde tristesse devant la place restée vide et qui restera vide, du collègue éminent qui a honoré la Chambre pendant vingt-quatre ans par ses travaux et ses vertus (Vifs appl.), qui l'a présidée à côté de moi de 1888 à 1902, et qui, après une nuit de labeur, est tombé, nous pouvons le dire, sur le champ de bataille. (Appl. répétés sur tous les bancs.)

» Je salue avec vous tous en ce grand Lyonnais à la fois financier, économiste, philanthrope, artiste et lettré, une des physionomies les plus originales du Parlement français (Très bien ! très bien !), un des types les plus marquants d'une haute famille d'esprit, une éloquence personnelle faite de science, d'ironie, de passion et d'humour, un ferme caractère armé de fine bonhomie, le désintéressement politique et la fidélité immuable à de nobles convictions. (Vifs appl. répétés.)

» Édouard Aynard laisse à une famille digne de lui, à ses amis et à son pays un exemple qui ne périra pas. (Appl. vifs et répétés sur tous les bancs.) »

*

La Chambre met à la disposition du ministre de la Guerre pour 1913, en vue de récompenser les services rendus à l'aéronautique, 25 croix de chevalier de la Légion d'honneur, avec traitement, et 20 croix sans traitement.

Enfin, la Chambre adopte un projet de loi portant réorganisation de l'octroi de banlieue sur l'alcool dans le département de la Seine, puis elle reprend la discussion de la loi de trois ans.

M. J.-B. Morin a le premier la parole sur le contre-projet de M. Augagneur.

Il tient à défendre ce contre-projet parce qu'il maintient le principe de la loi de deux ans dont il est un ferme partisan.

Je maintiens, dit-il, que si la loi de deux ans était appliquée dans son texte et dans son esprit, elle serait largement suffisante pour la défense du pays.

Ce ne sont pas les accroissements de l'armée allemande qui nécessitent le retour à la loi de trois ans, ce sont nos officiers qui n'ont rien fait pour la mise en vigueur de la loi de 1905.

Du reste, l'avis de beaucoup d'officiers généraux est qu'il ne faut pas trop s'inquiéter de l'attaque brusquée de l'Allemagne.

Ainsi les généraux Peigné, Percin (Appl. ironiques au centre et à droite.) ne croient pas à cette attaque brusquée.

Quoi, Messieurs, est-ce que vous connaissez mieux que nous les intentions de l'état-major allemand ? (Nouveaux appl. ironiques.)

Et puis, même en supposant cette attaque brusquée, nos soldats se défendront et sauront se battre avec courage.

Vous savez bien que toute l'armée allemande ne sera pas groupée sur notre frontière et qu'il n'y aura, comme en France, que quelques corps d'armée. (Rires.)

Nos troupes, appuyées par les réserves et par une bonne artillerie, sauront nous défendre sans qu'il soit besoin de revenir à la loi de trois ans, d'autant plus que j'ai le droit de dire que l'Allemagne n'aura pas que nos frontières à surveiller. (Rires.)

J'ai le droit aussi de poser une question au gouvernement : « Peut-on compter sérieusement sur notre alliée et nous aidera-t-elle sérieusement ? »

Nous donnera-t-elle le concours sur lequel nous sommes en droit de compter ? (Protestations.)

Mais tout de même, ajoute l'orateur, j'ai bien le droit de demander si notre alliée est disposée à nous aider au cas d'une guerre avec l'Allemagne ?

Le gouvernement ne me répond pas, mais j'espère qu'il fera le nécessaire pour que la puissance alliée et amie fasse le nécessaire, de façon à pouvoir nous aider efficacement au moment voulu.

Et maintenant si l'Allemagne, lorsque vous aurez voté votre loi de trois ans s'amuse à voter encore un accroissement de ses forces, demanderez-vous aux Chambres de voter une loi de quatre ans ou de cinq ans ? Vous savez bien que le pays n'acceptera jamais cela.

Pour toutes ces raisons, et en nous assurant d'une meilleure organisation militaire, je demande à la Chambre d'adopter le contre-projet de M. Augagneur.

Revenez aussi au recrutement régional, pour que nous ayons sous la main, à tout instant, et sans perte de temps, des hommes dont nous pouvons avoir besoin un jour.

L'orateur donne lecture d'un passage d'une brochure d'un officier supérieur, qui justifie son argumentation.

M. Charles Benoist demande le nom de l'auteur.

M. Jaurès. — Faites une nouvelle perquisition, vous le saurez.

M. Lerolle. — Vous apportez toujours à cette tribune des écrits anonymes.

M. J.-B. Morin n'en continue pas moins la lecture de son opuscule, mais la Chambre n'écoute pas et l'orateur parle dans le bruit des conversations particulières.

M. Georges Leygues succède à M. J.-B. Morin.

Nous avons pendant plusieurs séances examiné des chiffres pour savoir si la loi de deux ans pouvait nous donner les hommes nécessaires pour la défense du territoire et même pour savoir si la loi de trois ans ne nous en donnait pas trop.

A mon avis, les chiffres ne sont pas tout, car on peut avec eux discuter contradictoirement et leur faire dire des choses vraies quoi que contraires.

L'Allemagne sera notre adversaire en cas de guerre, mais il faut voir, outre ses effectifs, sa position politique.

On m'a dit que les amis de la loi de trois ans faisaient une œuvre de réactionnaires, mais est-ce que l'Angleterre, avec son Cabinet libéral, fait œuvre réactionnaire en augmentant continuellement sa flotte ? (Appl. au centre et à droite.)

En cas de conflit entre la France et l'Allemagne, cette dernière aura près de 400 000 hommes prêts à envahir notre frontière. Si nous ne changeons rien à notre armée, nous serons écrasés par une force numérique considérable.

L'Allemagne a, de plus, près de nos frontières, un réseau stratégique de chemins de fer considérable.

La France, à ce point de vue, est bien inférieure à sa voisine. Chaque ligne stratégique allemande part des grands centres militaires et c'est pour cela que nous pouvons prévoir une attaque brusquée.

La loi de deux ans met-elle à notre disposition les mêmes ressources en hommes et à ces éventualités ? Je dis non !

Au moment où nous avons voté la loi de deux ans, la situation était excellente pour nous, mais depuis l'augmentation de l'armée allemande et de ses moyens stratégiques, elle ne suffit plus.

Nous avons cinq corps d'armée échelonnés sur un front de 1 000 kilomètres, tandis que cinq corps d'armée allemands ne sont échelonnés que sur un front de 300 kilomètres.

Et derrière ces cinq corps d'armée trois autres sont tout proches et tout prêts à se mettre en mouvement.

Il faut donc augmenter, de façon très sensible, nos troupes de couverture.

De Longwy à Maubeuge, il y a une grande trouée, sans fort, sans corps d'armée, sans même une division. Si l'attaque se produisait de ce côté, nous ne serions pas prêts.

M. Thalamas. — Faites alors le procès de l'état-major ! (Bruit et exclamations.)

M. Leygues. — Il s'agit uniquement de savoir s'il y a un danger évident et si notre frontière est ouverte. Si oui, il est nécessaire de prendre tout de suite des précautions. (Appl.)

M. Leygues. — Mes collègues de gauche applaudissent cette déclaration, cela explique donc que pour le principe de l'augmentation de nos forces, nous sommes ici tous d'accord. Si nous étions menacés, je suis certain que c'est toute la France qui irait à sa défense. (Appl.)

Mais on a dit qu'en cas de conflit, les adversaires ne se rencontreraient pas avant trois semaines. N'oubliez pas qu'en 1870, il a fallu quatre semaines seulement aux allemands pour anéantir l'armée française.

Le développement des engins de guerre fera que les campagnes seront plus vivement menées.

Mais les adversaires de la loi de trois ans nous disent que nous ne comptons pas assez sur les troupes de réserve.

Les troupes de réserves sont excellentes, mais nous ne les aurons que deux ou trois jours après la mobilisation, et il faudra les exercer pendant deux ou trois semaines dans les camps d'instruction avant de les faire entrer en campagne. (Appl.)

En ce qui concerne les levées en masse, il faut bien tenir compte des jeunes hommes de 26 à 30 ans qui auront charge de famille et que nous ne pourrons pas lever dans les premiers jours.

Si l'Allemagne et la France unissaient leur génie et leur force pour le plus grand bien de l'humanité, je m'en réjouirais (Appl.), mais nous n'oublions pas le deuil du passé. (Appl. au centre et à droite.)

Si nous acceptons tous le principe que les hommes doivent se tenir à la disposition de la nation pendant trois années, je pense que nous devons chercher et nous trouverons une transaction. (Appl. à l'extrême-gauche) mais à la condition que la vie de la patrie soit sauvegardée. (Longs appl.)

Le président du Conseil

M. Barthou commence par demander à la Chambre de repousser le contre-projet de M. Augagneur.

Ce projet nous demande de choisir entre le maintien de la loi de 1905 plus rigoureusement appliquée et le vote de la loi de trois ans.

J'ai voté la loi de 1905 et je n'en ai aucun regret, mais j'affirme que la loi de trois ans n'est pas une loi de recul au profit des adversaires de la République.

Je constate, du reste, que dans le parti républicain, il s'est formé une majorité en faveur de la nouvelle loi et je demande à tous les républicains de ne pas laisser à nos adversaires tout le bénéfice du patriotisme.

D'ailleurs, une loi de recrutement est subordonnée à la politique extérieure, et nous devons regarder les efforts faits à l'extérieur par ceux qui sont et resteront nos adversaires.

Comme mon prédécesseur, j'estime que le vote de la loi de trois ans est nécessaire à la sécurité du pays.

On a dit que le projet avait été imposé à la France par une nation amie.

Les légendes ont la vie dure, mais mon devoir consiste à dire à la Chambre que ce n'est pas l'état-major qui est responsable si la loi de 1905 n'a pas été appliquée avec vigueur.

Nous sommes dans un pays parlementaire. Il y a des gouvernements responsables, et si vos arguments étaient vrais, quelles responsabilités n'auriez-vous pas d'avoir soutenu les gouvernements qui se sont succédés ! (Appl. au centre et à droite.)

M. Barthou fait ensuite l'historique de la réorganisation prévue pour la loi militaire depuis janvier 1912, ainsi que la modification de la loi de recrutement.

Après avoir examiné plusieurs système (trois ans, trente mois, etc.), le gouvernement, en Conseil des ministres, a décidé de proposer le projet de loi de trois ans, bien entendu après avoir consulté le Conseil supérieur de la guerre.

Le gouvernement ne se retranche pas derrière le Conseil supérieur de la guerre, il prend toute sa responsabilité.

On a dit que le Conseil de guerre n'avait pas été unanime à réclamer le service de trois ans.

J'ai ici une note de ce Conseil qui dit que l'unanimité de ses membres refusaient le service de trente mois et demandaient le service de trois ans.

M. Thomas m'a demandé si le service de trois ans n'avait pas été imposé à M. Poincaré par l'empereur de Russie.

J'ai déjà répondu non et je réponds encore non !

M. Jaurès m'a demandé si le gouvernement s'est préoccupé de l'entrevue de Postdam. Je dis oui ! et vous pouvez être assurés que la Russie n'a rien diminué par le recul de certaines de ses troupes sur la frontière allemande, de l'appui qu'elle est appelée à donner dans certains cas. (Appl. au centre et à droite.)

Echos parlementaires

LA CLOTURE DE LA SESSION

Les adversaires de la loi de trois ans avaient fait courir le bruit que le gouvernement, dès qu'il aurait obtenu un vote de principe sur la loi de trois ans, ne s'opposerait pas au renvoi de la suite de la discussion à la session d'automne.

Interrogé à ce sujet, M. Barthou, président du Conseil, a formellement déclaré que le gouvernement ne prononcerait la clôture de la session que quand la loi aurait été définitivement votée par les deux Chambres.

UN NOUVEAU DOUZIEME PROVISOIRE

Le vote du budget de 1913 ne pouvant intervenir avant la fin du mois courant, le gouvernement a déposé hier sur le bureau de la Chambre un projet portant ouverture d'un nouveau douzième provisoire — le septième — pour le mois de juillet.

La Commission du budget se réunit aujourd'hui pour l'examiner. M. Noullens déposera son rapport dans la soirée.

Ce que disent les journaux

M. Aynard

C'était une figure parlementaire très représentative que celle de M. Aynard. Evidemment, les mœurs nouvelles n'allaient guère à son caractère ; mais il demeurait là pour défendre deux ou trois principes qui lui furent toujours chers. Tout en rappelant qu'il fut l'un des tenants du libéralisme bourgeois, nous nous souvenons de la part qu'il prit à la lutte pour la liberté religieuse, spécialement ces dernières années.

M. François Albert écrit dans l'*Homme Libre* de Clemenceau :

Il faut rendre à M. Aynard cette justice : son intelligence ne connut jamais les variations. Fermement, disons même violemment attaché à deux ou trois idées directrices, dont il ne démordit jamais, il fit d'elles les points de repère auxquels il entendait ramener toute discussion politique ou économique. Elles constituaient pour lui le refuge où il se sentait aussi confortablement ancré qu'un Bossuet dans les mystères de sa foi. Irrité sans mesure, dès qu'on l'en écartait, il recouvrait toute sa sérénité en revenant à elles.

M. André Beaunier dit dans le *Figaro* :

Il a réclamé toute la liberté, fors la liberté de nuire à la raison et à la liberté. Voilà sa politique, son esthétique aussi et sa morale. Il a été l'ennemi de tous les sectaires, et quels qu'ils fussent. Il a revendiqué, pour l'Eglise, pour les Congrégations, pour les écoles religieuses, la même liberté qu'il eût revendiqué contre l'Eglise si la tyrannie était venue de l'Eglise. Il s'est prodigué pour cette cause, avec un zèle infatigable ; et, s'il a vécu à l'époque où cette cause n'était pas triomphante, il ne se donnait à elle que plus ardemment, quitte à n'être pas efficace comme d'autres qui se procurent l'illusion d'agir en cédant au cours des folies contemporaines. Le libéralisme n'était pas à la mode ; le libéral était un vaincu : il fut vaincu, sans chagrin pour lui, mais avec douleur pour son pays, et avec une fierté qui se voyait.

Je le comparais aux grands bourgeois de jadis. Il en avait les qualités, les vertus, le bon sens ; il en avait la désinvolture distinguée ; il en avait la sagesse et l'humeur. Mais il vivait avec son temps, qu'il n'aimait pas avec imprudence, qu'il ne haïssait pas non plus. Un libéral, aujourd'hui, apparaît comme un réactionnaire. Il n'était pas un réactionnaire. Ce qu'il y a de valable et ce qu'il y a de généreux dans les philosophies nouvelles, il l'adoptait. Il refusait seulement l'utopie. Il la refusait, comme il refusait toute absurdité.

Il avait 78 ans ; il possédait toute son intelligence, toutes ses facultés ; il possédait sa volonté, celle de toute sa vie. Et toute sa vie s'était déroulée harmonieusement. Il n'avait pas sauvegardé la liberté française contre les fanatiques : de là ses tristesses. Mais il n'avait pas cessé de défendre la liberté : de là son allégresse. Sa physionomie montrait en peu d'instants et la souffrance et la gaieté. Il a subi toutes les péripéties de l'époque, avec la sensibilité la plus vive : et il ne bougeait pas de sa pensée qui était une attitude et qui était aussi pour lui l'honneur.

En le voyant, on n'évitait pas de songer que de tels hommes se font rares. En essayant de dire quel il était, on n'évite pas de le comparer à des Français d'autrefois, qui ont l'air suranné. C'est un grand dommage, pour notre temps et notre pays, où manquent d'abord les bourgeois courageux.

Dans la *République Française*, M. Maurice Spronck écrit :

On l'a remarqué déjà ; cependant, la remarque vaut qu'on y insiste : Edouard Aynard meurt, en somme, pour avoir, sans ménagement, mis ses forces physiques au service de ses idées. Il devait prendre la parole hier matin pour défendre contre les entreprises jacobines une des libertés qui lui étaient chères entre toutes, la liberté de conscience ; il avait travaillé une longue partie de la nuit à préparer son discours ; on a retrouvé dans sa serviette les notes où étaient condensés et coordonnés ses arguments ; l'effort qu'il venait de fournir en se privant de sommeil n'était plus de son âge, et il a payé cher son imprudence ; mais c'est là une de ces respectables imprudences par où un homme grandit généreusement le patrimoine d'honneur qu'il laisse à sa famille et à son parti.

Le *Nouvelliste de Lyon* porte :

Lyon perd en cet homme de bien, qui était aussi un catholique pratiquant, quoique se tenant à l'écart des œuvres purement religieuses, un de ses enfants qui l'honorent le plus par le talent, le dévouement et par une longue vie de travail.

L'épiscopat
et le « Bulletin de la Semaine »

Mgr Bouquet, évêque de Chartres, fait publier dans la partie officielle de sa *Semaine religieuse* le dispositif de la Déclaration du cardinal de Bordeaux interdisant à tous la lecture du *Bulletin de la Semaine*, et le fait suivre de la teneur intégrale de la lettre du Saint-Siège, qui approuve cette mesure comme « sage et opportune pour le bien du clergé et des fidèles ».

Mgr Combes « se fait un devoir d'adhérer pleinement à la condamnation » portée par le cardinal-archevêque de Bordeaux « contre le *Bulletin de la Semaine*, et d'interdire la lecture de cette feuille dans ses deux diocèses », les archevêchés de Carthage (Tunis) et Alger.

Le Congrès national catéchistique espagnol

(De notre correspondant particulier)

Valladolid, 26 juin. — Le Congrès national catéchistique a été inauguré ce matin, à Valladolid, où il s'annonce comme devant être très brillant. 22 prélats, plus de 1 500 prêtres et religieux, 4 000 laïques sont présents.

A l'honneur !

Notre correspondant de Poitiers nous télégraphie :

Les contrevenants à l'arrêté du préfet de la Vienne interdisant d'arborer le drapeau pontifical, et parmi lesquels se trouve Mgr Humbrecht, évêque de Poitiers, sont condamnés à 2 francs d'amende et aux frais.

✝ NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(Indulg. 7 ans et 7 quarant., applic. aux défs)

Mme Dardenne-Colson, à Troyes, zélatrice de la Bonne Presse, de la Croix-Rouge, de Notre-Dame de Salut. Nous prions sa famille et en particulier notre ami, Mgr Colson, d'agréer nos plus vives condoléances.

Mlle Renée Didelot, 19 ans, décédée à Brest, victime d'un accident de voiture, le soir de son retour d'un voyage à Lourdes. — M. l'abbé Groult, curé d'Almenèche (Orne). — Mlle Anne Ternant, 44 ans, à St-Omer (Pas-de-Calais). — La Sœur Colette du Sacré-Cœur de Jésus, née Ismérie Vospette, des Clarisses de St-Omer, 64 ans, dont 39 de vie religieuse. — Rev. J. Vilderspin, à Brighton (Angleterre), pèlerin du 45e pèlerinage de Pénitence. — Mlle Marie-Louise Châtelet, 28 ans, à Onzain (Loir-et-Cher).

RECOMMANDATIONS

On recommande aux prières toute une série d'intentions importantes.

MARIAGES

On recommande aux prières de nos lecteurs les mariages de :

Mlle Marie-Louise Alliot, avec M. David Pruvot, fils du dévoué porteur de la *Croix* de Saint-Jean de Saint-Quentin (Aisne).

Mlle Isabelle de Saint-Saud, avec le baron Louis de Plinval, qui sera célébré, le 7 juillet, à Bordeaux, et qui sera bénit par Mgr Bougoüin, évêque de Périgueux.

Informations du soir

LA COMMISSION DU BUDGET ET LA DEFENSE NATIONALE

La Commission du budget a abordé l'examen du projet concernant l'ouverture d'un compte spécial de la défense nationale, de l'émission d'obligations amortissables en 20 ans et du projet de loi portant établissement d'un impôt national sur le revenu.

La Commission a décidé d'entendre le ministre des Finances, avant de prendre une résolution.

La Commission a ensuite voté le projet de douzième provisoire applicable au mois de juillet.

LE STATUT DES RADICAUX

Les radicaux et radicaux-socialistes de la Chambre ont décidé de désigner une Commission chargée d'établir un statut destiné à assurer l'unité du parti.

Ont été nommés membres de cette Commission MM. Caillaux, Renoult, Raynaud, Franklin-Bouillon, Dumesnil, Chaulin-Servinière, Malvy, Javal, Durand et Lefébure.

LE COLONEL LARGEAU RETOURNE AU OUADAI

Le courrier postal de la côte occidentale africaine, l'*Afrique*, a quitté Bordeaux. A son bord se trouve le colonel Largeau, qui va poursuivre l'occupation et l'organisation des immenses territoires qui ont été conquis à notre influence.

Durant son séjour en France, le colonel Largeau s'est du reste préoccupé de préparer une entente entre la France et l'Angleterre pour arriver à une délimitation à l'amiable de la zone séparant l'Ouadaï et le Darfour et où la possession de plusieurs oasis donnait lieu à des contestations. Tous les éléments du traité à intervenir sont actuellement entre les mains des autorités compétentes et une décision sera sans doute prise prochainement pour solutionner cette délicate question. Par ailleurs, les difficultés qui se sont produites sur la frontière du Borkou et du Tibesti semblent devoir être aplanies, mais il reste cependant une belle œuvre à accomplir pour permettre la rapide mise en valeur des territoires de l'Ouadaï.

LES MINES MAROCAINES

Berlin, 26 juin. — M. Renault, professeur à la Faculté de droit et à l'Ecole des sciences politiques de Paris, et M. Parades, jurisconsulte espagnol, qui doivent conférer à Berlin avec des personnalités allemandes sur le règlement des mines marocaines, sont attendus ce soir à Berlin.

Les pourparlers commenceront dès demain.

LE REICHSTAG A VOTE LA CONTRIBUTION DE GUERRE

Berlin, 26 juin. — Le Reichstag a adopté aujourd'hui en seconde lecture la contribution de guerre telle qu'elle a été fixée par la Commission du budget, sauf quelques modifications insignifiantes.

C'est le Conseil fédéral qui désignera les autorités compétentes pour évaluer la fortune des princes confédérés qui, comme on le sait, se sont déclarés prêts à payer leur contribution de guerre.

Le Reichstag a adopté, en outre, la nouvelle loi d'Empire sur le droit de timbre, à l'exception de la clause frappant d'un droit de timbre les assurances immobilières contre l'incendie, clause qui a été supprimée.

L'ARBITRAGE RUSSE

Belgrade, 26 juin. — La Skouptchina s'est réunie dans la matinée en séance secrète pour entendre l'exposé du point de vue de M. Pachitch sur la question de l'arbitrage.

Moulins, 26 juin. — Un certain nombre de mineurs de Saint-Hilaire viennent de se mettre en grève.

FEUILLETON DU 27 JUIN 1913 — 68 —

Robinsons souterrains

Et le téléphoniste passe l'appareil au commandant, qui expose après les préambules d'usage les détails que lui apportent les deux échappés de la caponnière : puis, il s'arrête et semble s'incliner devant le récepteur, ce qui prouve que le général en personne énonce son impression ; quand il a terminé :

— Excellent résultat, en effet, mon général ; cette idée de profiter de l'issue si formellement ouverte sur les galeries allemandes a été des plus heureuses.

— ....

— Parfaitement... Tout à fait de cet avis, mon général, il ne faut pas laisser à l'ennemi le temps de se réinstaller dans la caponnière.

— ....

— Les canons de flanquement, mon général ? je vais le leur demander.

Et se tournant vers Marquot :

— A-t-on fait sauter les pièces qui étaient dans la caponnière ?

— Non, mon commandant, on n'a pas eu le temps : les bombes sont arrivées tout de suite.

L'officier supérieur revient au téléphoné et transmet ce qui vient de lui être répondu.

— Bien, mon général, plus une heure à perdre, en effet.

— ....

— On peut masser les deux bataillons du 54e dans la place d'armes n° 4 et les tranchées adjacentes.

— ....

— Les ponts volants sont prêts.

— ....

— Alors, je puis maintenir 9 heures pour l'explosion ?

— ....

— C'est compris, nous y reliérons toutes les mines en préparation pour que l'effet moral soit plus grand.

— ....

— Je vous attendrai ici à 8 h. 45, mon général.

— ....

— Parfaitement ; l'explosion sera le signal général, seulement il faudrait prévoir le cas où l'une des trois autres mines n'aurait pas explosé... parce qu'alors... il y aurait danger pour les troupes d'assaut...

— ....

— Parfaitement ; la grande mine en dernier lieu : puis l'assaut immédiat au saillant même.

— ....

— A bientôt, mon général.

Marquot a compris : il est maintenant 8 h. 10 au chronomètre qu'il a devant lui ; dans cinquante minutes, ce sera le grand coup.

Mais le major de tranchée appelle un des deux officiers qui sont là.

— Vous savez, leur dit-il, que dans le rameau allemand où nos hommes ont pénétré, on a découvert deux fourneaux tout chargés.

— Parfaitement, j'ai vu moi-même l'un d'eux, celui sur lequel nos mineurs ont débouché.

— L'autre est le fourneau-retirade, à 15 mètres plus loin. Ne pourrait-on les relier au fourneau n° 3 ? Il suffit d'ailleurs de déterminer l'explosion du premier ; la retirade partira toute seule sans fil spécial.

Plus que trois quarts d'heure, mon commandant, aurons-nous le temps ? C'est douteux, peut-être vaudrait-il mieux attendre que...

Le reste de la conversation échappe aux deux hommes, car le commandant trouve à ce moment qu'ils n'ont plus rien à faire là et leur fait signe de s'en aller.

Mathématicien remarquable, paraît-il, mais pitoyable conducteur d'hommes, ce chef n'a pas trouvé un mot du cœur à l'adresse de ces deux rescapés : l'un d'eux cependant vient d'accomplir des actes d'héroïsme dont lui-même ne se croyait point capable, sous l'influence de salutaires exemples et l'autre vient d'opter pour la France, en jouant sa vie pour elle.

Marquot d'ailleurs est mécontent de cette façon désinvolte de le traiter et sa nature frondeuse reparaît. Il s'avance vers l'adjudant Mustang.

— Mon adjudant, lui dit-il, faudrait trouver moyen de nous donner à manger, au camarade et à moi.

— Vous, répond le farouche observateur de la règle, vous êtes porté comme mort depuis ce matin et vous ne comptez plus à l'ordinaire de la compagnie.

Et vous, dit-il à Pierron, vous n'êtes incorporé nulle part et vous n'avez droit à rien.

Puis, satisfait d'avoir produit son effet et prévenant un grognement de l'ancien anarchiste :

— Allez tout de même à la cuisine. Il y a du café de rabiot et je vais vous faire donner double ration de pain et conserve.

— Et après ça, fait en sortant Marquot, je dors trente-six heures sans m'arrêter.

Mais Pierron ne suit pas son nouveau camarade jusqu'à la cuisine : les dernières paroles du major de tranchée l'ont fait tressaillir.

Kirchbach est dans le fourneau qui doit exploser par contact ; nul n'ira l'en retirer et dans quarante-cinq minutes il mourra d'une mort atroce.

Cette mort, le Lorrain ne veut pas l'avoir sur la conscience, un ennemi réduit à l'impuissance comme celui-ci n'est plus un ennemi ; sans doute, tout à l'heure, Kirchbach s'est comporté à son endroit d'une façon perfide et, sans l'aide de Marquot, l'entraînait dans des lignes allemandes et le livrait sans pitié au poteau d'exécution.

Mais c'est précisément par là que Pierron se sent bien Français ; à la réflexion, la générosité native de la race l'emporte en lui sur la haine ou le besoin de vengeance.

Et, reprenant sa lanterne, il se dirige vers la galerie qu'il vient de quitter.

Mais, au moment d'y entrer, une réflexion l'arrête : se retrouver face à face avec le rude « sergeant » dans les mêmes conditions que tout à l'heure, c'est risquer de sa part un nouvel assaut dont Marquot ne viendrait plus le délivrer ; donc il lui faut une arme.

Et trouvant ouvert un des magasins de matériel du génie, il y prend une hache de bûcheron et se dirige vers le petit retirade.

Il y arrive juste à temps pour voir son « sergeant » en sortir en faisant un rétablissement. Kirchbach a eu, en effet, l'idée de déplacer les caisses de poudre qui sont juxtaposées au fond du puits et d'en mettre un certain nombre l'une sur l'autre.

Il achève ce travail quand « son guetteur » reparaît devant lui : il ne se doute pas de la pensée généreuse qui le ramène, et se jette sur lui avec furie.

Mal lui en prend cette fois : le Lorrain recule d'un pas, lève le bras, et la lourde hache s'abattant sur le crâne du sous-officier le partage en deux, comme jadis la francisque de Mérovée fendit un guerrier gaulois dans l'admirable récit de bataille de Chateaubriand.

*

9 heures moins 12 : le général arrive avec son chef d'état-major, trouve à la porte du major de tranchée des représentants de tous les corps qui vont participer à l'assaut